



Route d'Aubonne 7
1304 Cossonay-Ville

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal 01-2025 de la séance du 30 avril 2025 - salle polyvalente Complexe des Chavannes Association intercommunale de la Piscine des Chavannes

Les délégués de l'Association intercommunale convoqués par le Président, se réunissent ce jour afin de procéder à la tenue d'une séance du Conseil intercommunal de l'ASPIC.

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Appel (liste des présences)
3. Adoption du PV de la séance du 6 novembre 2024
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Assermentation de nouveaux membres
6. Elections du Présent, du Vice-Président, de deux scrutateurs et de deux suppléants
7. Communications du CODIR
8. Préavis No 01/5 relatif à la gestion et aux comptes 2024
9. Propositions individuelles et divers.

Sous la présidence de Monsieur Christian Martinetti

1. Accueil

M. Christian Martinetti préside les opérations et déclare la séance ouverte à 19h05. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Appel

Mme Laurence Bastide procède à l'appel. 29 personnes sont présentes, 1 excusée et 4 absentes. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

3. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Cependant, M. Jérôme Girardin de Chavannes-le-Veyron propose un ajout à son intervention. L'assemblée l'accepte. Mme Bastide en prend note et se chargera de modifier le procès-verbal. Ce dernier est donc adopté avec l'ajout précité, à la majorité avec 3 abstentions et remerciements à son auteure.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

5. Assermentation des nouveaux membres

M. René Despond, Conseiller général (suppléant) à Cuarnens, Mme Michelle Zufferey, Conseillère générale à Mauraz et Mme Christine Voltz, Conseillère générale (suppléante) à Mex sont assermentés sous les applaudissements de l'assemblée.

6. Elections du Président, du Vice-Président, de deux scrutateurs et de deux suppléants

M. Christian Martinetti de Penthalaz, en tant que Président, M. Philippe Mulhauser de l'Isle, en tant que Vice-président, Mmes Géraldine Schaerer de Cossonay et Michelle Zufferey de Mauraz, en tant que scrutatrices ainsi que M. Thierry Marro de Gollion et Mme Gisèle Selva de Lussery-Villars sont élus sous les applaudissements de l'assemblée.

7. Communications du CODIR

M. Frédéric Rossi remercie la commune de Cossonay de mettre gratuitement le parking à disposition pour les séances du Conseil intercommunal. Il explique que des travaux d'agrandissement du parking en question sont en cours et seront terminés d'ici à fin mai. Il ajoute que la piscine des Chavannes débute une collaboration avec la piscine de Penthalaz. Une convention entre les deux établissements pour les abonnements et les activités a été établie. M. Martinetti, Président de l'ASPIC mais également Municipal à Penthalaz, se réjouit de cette future collaboration.

M. Rossi passe la parole à Mme Rebecca Gabriel qui informe l'assemblée que la comptabilité de l'association sera mise aux normes MCH2 pour 2027.

8. Préavis No 01/2025 relatif à la gestion et aux comptes 2024

La parole est donnée à M. Eric Joseph pour la lecture du rapport de la COGEF.

Mme Viviane Muster demande des explications concernant les pourcentages qui se trouvent en page 18. Mme Gabriel explique qu'ils correspondent au nombre d'habitants de la Commune par rapport au nombre total d'habitants de toutes les communes confondues.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter la décision suivante :

- vu le préavis intercommunal No 01/2025 relatif à la gestion et aux comptes 2024,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter la gestion et les comptes 2024 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité, à la responsable financière et à la Commission de gestion.

Les conclusions du préavis sont approuvées à l'unanimité, avec 1 abstention.

Remerciements vont à la Commission, au CODIR et à la Boursière pour le travail effectué.

9. Propositions individuelles et divers

Diverses interventions sont faites.

M. Fabrice Devanthay constate que les revenus de la cafétéria diminuent et que les abonnements chutent de moitié par rapport à ce qui était prévu. Le déficit par conséquent augmente. M. Rossi explique qu'auparavant, les charges de la cafétéria et des garde bains étaient mélangées et donc diluées, ce qui n'est plus le cas maintenant. La clé de répartition se fait différemment et donc, en défaveur de la cafétéria. Quant aux abonnements, les ventes ne sont effectivement pas à la hauteur des attentes mais la fréquentation aux différents cours et activités est meilleure que celle escomptée. Depuis l'ouverture de la piscine, se sont bel et bien les cours et les activités qui génèrent les recettes. Mme Gabriel espère que la vente des abonnements annuels augmentera grâce au partenariat avec la piscine de Penthalaz et de ce fait, comblera la baisse des ventes qui a lieu pendant l'été.

M Roger Daniel Simon ajoute qu'une piscine intercommunale n'est pas vouée à faire des bénéfices. La cafétéria est un service en plus apporté à la population, et peut subsister tant que ledit service ne cause pas trop de pertes. M. Albert Emery explique que les personnes qui travaillent à la cafétéria gèrent beaucoup d'autres tâches qu'uniquement celles liées à la cafétéria.

M. Lionel Vidoudez demande, au vu de la situation de la terrasse, qui ne se trouve pas en bordure de route, ce qui pourrait être envisagé pour développer cet endroit. M. Emery répond qu'il faudrait engager une personne de plus et donc générerait un investissement supplémentaire mais que la réflexion est bonne.

M. Thierry Marro demande l'incidence qu'aura le partenariat avec la piscine de Penthalaz sur les prix. Mme Gabriel répond que des rabais seront accordés, notamment concernant les abonnements adultes indigènes qui seront de -CHF 15.- pour la piscine des Chavannes et de -CHF 10.- pour la piscine de Penthalaz. M Martinetti ajoute que cette collaboration sera également bénéfique pour le remplacement du personnel en cas d'absence.

Mme Gabriel tient à insister sur le fait que les charges sont maîtrisées mais que les attentes par rapport à la vente des abonnements ne sont pas atteintes

M. Jean-François Gatabin relève qu'un montant de CHF 100'000.- est dépensé pour le chauffage de la piscine. Il demande si le gaz pourrait être acheté ailleurs à un meilleur prix. M. Rossi répond que la piscine des Chavannes bénéficie d'une certification Biogaz qui correspond à la consommation de l'AIEE.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h45.

La COGEF se réunira le 2025 à 19h00 à la Salle polyvalente du Complexe des Chavannes à Cossonay.

Laurence Bastide